LETTRE AU ROI

PAR

UN FRANÇOIS ROYALISTE,

SECONDE ÉDITION,

Augmentée de Notes intéressantes.

A PARIS,

1790.

AU ROI,

Le 15 *Juin*, 1790.

SIRE,

Je me suis toujours piqué d'être un des plus fideles sujets de Votre Majesté, et c'est à ce titre que j'ose la supplier d'agréer, qu'avec la franchise d'un Soldat, je mette sous ses yeux des vérités, que lui cachent si soigneusement les traîtres dont elle est presque exclusivement entourée, et que n'osent lui dévoiler le peu de bons Serviteurs qui lui restent, parce qu'ils craignent le poignard des scélérats.

On ne peut se dissimuler, Sire, qu'une longue série d'administrateurs ineptes avoit produit dans vos revenus un *déficit* énorme: il étoit mal-aisé sans doute de le combler, mais la chose n'étoit pas impossible.

Je ne veux point, Sire, troubler la cendre du Comte de Maurepas, mais je ne puis m'empêcher de dire, en passant, que le désir d'insulter à la mémoire de Louis XV l'a porté

à faire détruire par V. M., dès son avénement au Trône, le seul ouvrage de son Ayeul qui pût assurer à jamais l'autorité des Monarques François.

Les véritables malheurs de la France datent donc, SIRE, d'abord du rappel de M. de Maurepas, et secondement de l'époque où V. M. plaça pour la premiere fois M. Necker à la tête de ses finances; le charlatanisme dont ce Républicain factieux couvroit son ambition effrénée, comme son ignorance en administration, a tout perdu; la Nation n'avoit nulle idée de sa position, elle ne demandoit point à la connoître: Vous seul, SIRE, deviez en être instruit par votre Ministre s'il eût été honnête, parce qu'avec une sage économie vous pouviez peu-à-peu rétablir la balance entre la Recette et la Dépense; on auroit applaudi aux mesures que V. M. eut prises pour parvenir à ce but, et vous seriez devenu l'idole d'un peuple qui n'étoit pas encore corrompu, et qui étoit connu principalement par son amour pour ses Rois; mais M. Necker ne s'occupoit pas à gagner à V. M. le cœur des François, il vouloit au contraire élever l'édifice de sa gloire aux dépens de la vôtre, et se montrer à la France comme le seul homme

capable d'être votre Mentor ; il se détermina donc à publier son compte rendu, démarche d'autant plus coupable, qu'outre qu'elle autorisoit chacun de vos Sujets à s'arroger le droit de juger vos opérations ; il en imposoit impudemment par de faux calculs qui furent relevés dans le temps même par de plus habiles gens que lui, et qui viennent d'être enfin completement démasqués par la publication du livre Rouge, dans lequel on trouve deux articles montants ensemble à cent onze millions, dont-il n'est pas question dans le compte rendu de M. Necker.

C'est ici l'occasion de rendre à M. de Calonne la justice qui lui est due ; indignement attaqué par M. Necker et ses partisans, qui, de concert, ont voulu le faire passer pour l'auteur unique du *déficit*, et qui se fondoient sur les dix millions d'excédent de la Recette à la Dépense annoncées dans le compte rendu en 1781. M. de Calonne a préféré une justification incomplete au reproche d'infidélité qu'on auroit pû lui faire s'il eut dévoilé les mystères du Régistre des dépenses secretes de l'État, où il auroit pourtant trouvé de quoi terrasser victorieusement son audacieux adversaire.

Je ne puis, SIRE, passer sous silence l'opi-

nion qu'une Tête couronnée, qui réunit à d'éminentes qualités le jugement le plus délicat, porta du compte rendu au moment où il parut ; il me fut envoyé de Paris par la Poste ; je connoissois le desir qu'avoit manifesté ce personnage Auguste de le connoître, et je m'empressai de lui en faire hommage avant de le parcourir moi-même ; en me le rendant, peu de jours après, on me dit : *cet homme parle assez bien, mais il parle trop de lui, & il ne laisse rien à son Maître, au dépens duquel il veut se faire une réputation :* réflexion aussi sage qu'elle étoit vraie.

Cependant l'hypocrite Necker, en créant l'agiotage qui a perdu la France, avoit ameuté en sa faveur tous les Capitalistes, et en affectant l'austérité des mœurs, la réforme des abus, le désintéressement etc. il avoit rallié sous ses Drapeaux un corps nombreux de Protestants et de prétendus philosophes ; l'avant-garde de cette armée étoit composée des femmes de tout âge et de tout état, Douairieres soi-disant beaux esprits, jeunes coquettes de qualité, bourgeoises, soubrettes et courtisannes, chacune d'elles étoit employée selon les talents qu'on lui connoissoit, et toutes à l'envi faisoient dans leur classe des prosélytes au Gene-

vois, qui, en même temps, soudoyoit des aboyeurs pour en imposer à la multitude ignorante, en faisant sonner fort haut le refus qu'il affectoit des émoluments de sa place. Les sots étoient en extase devant lui: un Ministre qui ne veut pas d'appointements, *quel prodige !* mais il ne disoit à personne qu'en multipliant les emprunts à l'intérêt le plus onéreux, et en les distribuant presqu'en totalité aux maisons de banque, dont il étoit propriétaire sous des noms empruntés (1), il triploit sa fortune en quatre ans de Ministere; c'est ainsi que pendant que V. M. défendoit le commerce à un misérable Consul, elle le permettoit à son Directeur des Finances, qui en abusoit d'une maniere révoltante.

Le Compte rendu, répandu avec profusion, acheva la révolution des esprits en faveur de son Auteur; les critiques judicieuses qu'on en fit, resterent chez l'Imprimeur, personne ne voulut les lire, et M. Necker fut de ce moment proclamé l'Ange tutélaire de la France, sans que l'opération de Finance la plus triviale eut servi de bâse à la réputation qu'il emporta, au moment où enfin au mois de Mai 1781 V. M. se détermina à le renvoyer.

Je n'apprécie point, Sire, les talents plus

ou moins grands des Successeurs du Genevois jusques à M. de Brienne ; il en est un pourtant auquel, malgré ses défauts, on ne peut refuser de grandes vues en matiere d'administration, mais j'avancerai sans crainte d'être contredit que les besoins pressants de l'État ne permettoient à aucun d'eux de s'écarter du système destructeur que M. Necker avoit tracé, parce qu'ils se trouvoient nécessairement dépendants des agioteurs devenus possesseurs presques uniques de tout le numéraire.

Je ne suivrai point, SIRE, M. Necker depuis l'époque de sa retraite jusqu'à celle de la premiere Assemblée des Notables, je dirai seulement qu'il a toujours travaillé sourdement à préparer son retour au Ministere, et cela dans la seule vue de se venger de V. M. qui avoit humilié son orgueil en le chassant, de la Reine qui vous y avoit déterminé, et enfin des gens puissants qui avoient travaillé contre lui.

J'étois à Paris, SIRE, en 1787 et pendant que les Notables étoient assemblés, j'y étois en mesure d'être bien instruit de ce qui se passoit ; que ne fit alors M. Necker pour vous forcer à le reprendre ? car il ne vouloit rentrer au Ministere que malgré vous ; il fit resserrer

toutes les bourses au point qu'il ne circuloit pas un écu, et si vous n'eussiez rompu ses mesures en l'exilant, le 13 Avril, il y auroit eu peut-être dès-lors une révolution en sa faveur, non seulement dans la Capitale, mais encore dans les Provinces.

Je me rappelle que vers cette époque un Banquier Genevois, l'un des plus riches de Paris, me disoit: " nous forcerons bien le Roi
„ à rendre les Finances à M. Necker, ou à
„ faire banqueroute; le jour qu'on le rappel-
„ lera, je m'obligerai de fournir en huit jours
„ cent millions au Trésor Royal, et j'aurai
„ des concurrents, mais tout autre que lui
„ ne trouvera pas un sol ".

Ce fut alors, Sire, que V. M. donna sa confiance à l'Archevêque de Toulouse, que je nommerai dorenavant M. de Sens; ce Prélat est sans doute celui de tous vos Ministres, après M. Necker, qui a porté les plus grands coups à votre autorité, en la compromettant à tout propos, et ne vous faisant jamais avancer un pas que pour vous en faire reculer dix; il étoit ami du Genevois, et celui-ci, caché derriere la toile, le conduisoit habilement de sottise en sottise, bien sûr qu'enfin M. de Sens

finiroit par abandonner la partie et le proposeroit pour son Successeur.

Quelques énergumenes du Parlement de Paris demanderent à V. M. l'Assemblée des Etats-Généraux, et bientôt les autres Parlements singerent celui de la Capitale ; ces Cours Souveraines étoient loin de désirer que V. M. se rendit à leurs vœux apparents, mais fideles à leurs principes d'élever, à pas lents, leur autorité sur les débris de la vôtre ; elles espérerent gagner du terrein par cet appel à la Nation, dont elles crurent que le principal Ministre seroit effrayé ; elles n'avoient pas assez calculé, SIRE, l'ineptie de M. de Sens et la noirceur de celui qui dirigeoit ses mouvements ; ainsi les Parlements furent déjoués par la promesse que fit V. M. de convoquer cette Assemblée avant la fin de 1792, alors ils perdirent la tête, et le résultat de leurs extravagantes démarches fut de nécessiter les loix promulguées au lit de justice du 8 Mai 1788 : loix qui, à la vérité, n'étoient pas sans quelques inconvénients, mais qui avec des modifications pouvoient produire de très-bons effets, et notamment celui de rapprocher les justiciables de leurs Juges.

Il seroit difficile, SIRE, de décider, qui

de votre Ministre principal, ou de votre Magistrature se conduisit le plus mal à dater de cette époque ; M. de Sens entassa fautes sur fautes, et vos Parlements se rendirent criminels en soulevant le peuple avec de l'argent, en provoquant la défection de vos Troupes, et en répandant avec une profusion incroyable les écrits les plus incendiaires et les plus calomnieux.

L'Archevêque de Sens mit le comble à cette licence en invitant, par des Lettres - Patentes du mois de Juillet suivant, tous les François à communiquer leurs lumieres sur la maniere de convoquer les États-Généraux : cette démarche qui annonçoit l'ignorance la plus crasse dans un Ministre, acheva de mettre le désordre, en provoquant cette foule de brochures, qui a aigri réciproquement les trois Ordres de l'Etat, sans l'existence desquels il ne peut y avoir de Monarchie.

M. de Sens succomba enfin sous le poids des fausses opérations que le perfide Necker lui avoit adroitement suggérées, et le 25 Août ce Prélat, forcé à la retraite, persuada à V. M. qu'il ne pouvoit être dignement remplacé que par son ami le Genevois, qui, pour rendre son triomphe plus complet, exigea que V. M.

et son Auguste Compagne descendissent jusqu'à la priere pour l'engager à reprendre le timon des affaires ; c'est ainsi que l'Europe vit pour la seconde fois un banquier républicain, et *disciple de Calvin* , gouverner un Royaume Catholique , dont les intérêts lui sont étrangers.

La France entiere applaudit à ce choix, presque toutes les têtes étoient exaltées en faveur de M. Necker, et je fus du très-petit nombre de ceux qui, non seulement ne partagerent pas l'ivresse générale , mais oserent encore prévoir et annoncer tous les maux qui résulteroient de son élévation ; je fus hué , Sire , comme je l'avois été peu de temps auparavant, en prêchant à des Magistrats la soumission envers leur Souverain , et en leur faisant envisager les inconvénients sans nombre qui devoient être le fruit de la conduite des Parlements.

Le premier acte du Ministere de M. Necker fut, Sire , d'achever de détruire votre autorité déja chancelante , en annullant purement et simplement toutes les loix du 8 Mai ; il vous fit approuver la résistance plus qu'indécente que les gens de loix y avoient opposée ; il se fit un barbare plaisir de livrer à la haine par-

lementaire les sujets fideles, qui, obéissant à V. M., avoient pris des places dans les grands bailliages; enfin il combla la mesure du triomphe de vos Cours Souveraines; plus coupable en cela que ne l'avoit été feu M. de Maurepas en 1774, puisqu'au moins alors ce Ministre fit annoncer à V. M. qu'elle faisoit grace, et qu'ici le Genevois vous faisoit avouer des torts que vous n'aviez pas.

Tous les Parlements, SIRE, et toutes les Provinces, excepté la Bretagne, furent complétement dupes de l'hypocrite Necker; les Magistrats yvres de la victoire qu'ils venoient de remporter, ne sentirent pas qu'il ne les caressoit que pour les mieux écraser dans la suite; cela n'étoit pourtant pas très-difficile à deviner.

Bientôt le Genevois, fidele au plan qu'il avoit conçu d'anéantir du même coup la Royauté, le Clergé, et la Noblesse, assembla des Notables pour les consulter sur la forme de la convocation des futurs États-Généraux, et il leur proposa des questions captieuses sur la représentation plus ou moins forte à donner au Tiers-État; malgré le fatal exemple que le Dauphiné venoit de donner en se laissant surprendre par les agents secrets de M. Necker,

ce Ministre étoit certain d'avance que les deux premiers Ordres de l'État réclameroient les usages constitutionels de la Monarchie ; il l'étoit également de l'emporter sur leur avis, et il envisageoit avec joye l'occasion de les rendre odieux au peuple, tandis qu'il en deviendroit l'idole : cette trâme, SIRE, se trouve parfaitement développée dans le rapport fait au Conseil de V. M. le 27 Décembre suivant, rapport dans lequel M. Necker, selon son usage ordinaire, n'oublia pas son éloge, et dont, par une suite de sa modestie, il demanda l'impression.

Beaucoup de gens, SIRE, furent alors détrompés, et ne virent plus dans votre Ministre des Finances qu'un charlatan et un imposteur ; mais tel étoit l'aveuglement, qu'il lui resta encore beaucoup de partisans même dans le Clergé et la Noblesse ; quant à moi, je n'apperçus dans ce rapport qu'un tissu de crimes ; je prévis de ce moment les malheurs qui alloient fondre sur la France, et je m'en expliquai hautement ; mon indignation fut au comble lorsque j'appris avec certitude que dans le Conseil tenu devant V. M. pour fixer le lieu de l'assemblée des États-Généraux, M. Necker avoit demandé Paris, et que seul de

son avis, après une heure de résistance de la part des autres Ministres, tout ce qu'on avoit pu gagner sur lui, avoit été de faire préférer Versailles : ah SIRE ! V. M. dont tous les vœux tendoient à notre bonheur, et dont l'ame vertueuse répugnoit à soupçonner le crime, ne vit pas le piége insidieux que lui tendoit le plus méchant et le plus noir de tous les hommes.

Peu de temps après, je lus une lettre de M. Necker au Tiers-État de Provence, dans laquelle, après l'avoir sollicité de la part de V. M. à la concorde et à l'union avec les deux premiers Ordres, cet insolant républicain poussoit l'orgueil jusqu'à se croire obligé de renouveller en son nom l'exhortation qu'il venoit de faire en celui de V. M. & j'en fus révolté.

Que n'a pas fait, SIRE, M. Necker pour composer les États-Généraux comme ils l'ont été ? Il a senti d'abord que les Curés, ennemis nés de leurs Évêques, et tenant par leur naissance et leurs habitudes à l'ordre du Tiers, abandonneroient aisément en sa faveur la cause du Clergé. De-là les émissaires qu'il envoyoit dans toutes les Provinces pour faire tomber les élections sur cette classe de Prêtres exclusivement à toute autre ; et en effet sans la réclamation ferme de l'Abbé de Montesquiou, on

n'eut peut-être pas vu un Prélat dans l'assemblée de la nation.

M. Necker protégeoit les auteurs et colporteurs des écrits les plus incendiaires, pourvu qu'il y eut pour lui quelques phrases d'encens bien fade et bien dégoûtant, et il poussa l'indécence jusqu'à faire publier par sa fille un volume de lettres, dont le seul but étoit de nous apprendre, *qu'il n'a manqué à Jean Jacques, pour couronner sa gloire, que d'avoir assez vécu pour louer le grand homme à qui la France alloit devoir sa régénération et son bonheur;* et afin que nous ne prissions pas le change, elle nous avertissoit *que ce grand homme étoit son pere;* certes, n'en déplaise à Madame de Staël, si Rousseau vivoit encore, il ne souilleroit sûrement pas sa plume de l'éloge de M. Necker.

Il accapara, par le moyen des femmes, nombre de vils courtisans, auxquels il fit envisager que, comblés des bienfaits de V. M., l'ingratitude la plus atroce étoit le seul moyen de conserver le fruit de leurs déprédations, et il trouva dans ces ames de boue la plus grande facilité à faire fleurir de tels principes, dont elles avoient déjà le germe, qu'il ne s'agissoit que de développer; on tenoit bureau de philosophie, & d'insurrection chez la Duchesse d'Anville,

d'Anville, chez la Maréchale de Beauveau; chez la Comtesse de Tessé, chez les Noailles, enfin chez tant d'autres personnages de la Cour, et pendant que V. M. jouissoit d'avance du bonheur qu'elle croyoit voir luire incessamment pour ses sujets, on ourdissoit dans ces conciliabules les trames odieuses qu'on a vû se développer depuis, et dans lesquelles un Prince, qui, à la vérité, n'étoit connu que par ses vices, n'a pas rougi de s'engager.

Madame de Staël, digne éleve de sa mere, a joué un grand rôle dans toutes ces abominables intrigues; cette femme adroite, et qui depuis long-temps a lévé le masque de la pudeur a tout mis en œuvre pour séduire les jeunes gens; c'est à elle, Sire, qu'on doit entr'autres la corruption de Charles & d'Alexandre de Lameth, qui ont fait tant de prosélytes, et qui, d'honnêtes qu'ils avoient été jusques alors, sont devenus des monstres tels que leur mere respectable et pleine de vertus est réduite aujourd'hui à pleurer leur naissance plus amérement, peut-être, qu'elle n'eut pleuré leur mort il y a trois ans; c'est ainsi que cette infortunée Sœur de M. le Maréchal de Broglie est récompensée des sacrifices en tout genre qu'elle n'a cessé de faire pour l'édu-

cation et la fortune de ces fils ingrats & dénaturés.

Tout étoit arrangé pour votre perte, SIRE, lorsque V. M. ouvrit enfin les États-Généraux, le discours emphatique et décousu que votre Ministre des Finances y prononça, devoit anéantir son crédit dans les trois Ordres; la conduite équivoque qu'il tint dans les conférences qui eurent lieu chez M. le Garde des Sceaux pour concilier les prétentions du Clergé, de la Noblesse, et du Tiers, ne pouvoit qu'achever de le faire connoître, et cependant rien de tout cela ne suffit pour le démasquer aux yeux de la nation, tant elle était prévenue en sa faveur.

Arriva pourtant l'époque du 23 Juin, à laquelle, SIRE, V. M. fut sur le point de renverser en un moment l'édifice élevé avec tant de soin par le Genevois, & d'assurer à jamais le bonheur de la France, vous lui accordiez, SIRE, bien plus qu'elle n'eut osé désirer trois mois auparavant, et votre mémoire auroit été bénie dans tous les siecles à venir; M. Necker le sentit, & il voulut anéantir l'effet de vos vues paternelles; il ne lui restoit d'autre ressource que de faire échouer la séance Royale, et il n'hésita pas à le tenter, soit en réfusant de s'y

trouver, soit en marquant par sa retraite la désapprobation qu'il donnoit à cet acte de votre autorité bienfaisante; vous vous abaissâtes, SIRE, jusqu'à le prier de continuer les fonctions que vous lui aviez confiées, la Reine se joignit à vous, il fut inébranlable; mais porté en triomphe chez lui par le peuple qu'il avoit ameuté jusques dans votre antichambre, il accorda à cette vile canaille ce qu'il venoit de refuser à ses maîtres : de cet instant, SIRE, je dis, et j'écrivis à mes amis, que l'ambitieux Républicain vouloit être le *Cromwel* de la France, et je ne m'occupois plus qu'à chercher quel en seroit le *Monck*.

Cependant, le 11 Juillet, V. M. ouvrit les yeux; et aprés s'être entourrée de son armée, elle se détermina à renvoyer ce Miniftre arrogant et factieux, qui annonça froidement en partant que *fon éloignement feroit le fignal de la guerre civile;* il en étoit bien sûr, SIRE, il connoissoit les moyens de corruption, qu'on avoit employés, pour s'assurer de la désobéissance de vos troupes pendant que, d'un autre côté, on les laissoit manquer du nécessaire le plus urgent; il avoit empêché V. M. de se montrer à ses soldats, qui à sa vue auroient rappellé en eux les sentimens d'amour pour le

Roi, qui a toujours caractérisé le militaire françois, et qui n'étoient pas encore éteints; enfin M. Necker avoit tout préparé pour ensanglanter le Royaume, en favorisant et excitant même les révoltes les plus criminelles, et en liant les mains aux Commandants qui auroient encore pu alors faire rentrer le peuple égaré dans son devoir.

Les sages Miniſtres dont V. M. forma son Conseil, après le départ du Genevois, ne purent en 24 heures déconcerter des mesures aussi bien prises; l'ineptie de M. de Launay qui rendit la Baſtille, lorsqu'il pouvoit si aisément la défendre, la défection de quelques régiments qui suivirent l'exemple de celui des Gardes Françoises, tout cela, SIRE, vous réduisit à la dure nécessité, et à l'humiliation de rappeller l'auteur de tous vos maux, et contraignit l'un de vos Auguſtes Frères à chercher un asile dans l'étranger pour sauver sa tête, qui avoit été mise à prix; mais cette fuite de Monseigneur le Comte d'Artois, qui fut blamée dans le temps par quelques-uns de vos fideles sujets, a tourné bien heureusement, puisqu'elle a préservé vos jours, ceux de votre Auguſte Épouse, qui s'est montrée la digne héritiere du courage et des vertus de

Marie Thérese, et qu'enfin elle a évité à l'Europe entiere, et à la France en particulier, le spectacle du crime le plus atroce, celui d'un régicide en corps de nation.

Oui, SIRE, j'ai la douleur et la honte, comme François, d'être convaincu, que si, dans l'affreuse nuit du 5 au 6 Octobre, la famille Royale eut été réunie, le plus déteftable de tous les forfaits eut été consommé sous la direction de l'infame Duc d'Aiguillon, qui, quoiqu'il en dise, étoit déguisé en poissarde, et conduisoit la cohorte de ses furies; ce n'étoit pas d'ailleurs le seul membre de l'assemblée qui fut acteur dans cette horrible tragédie; s'il en étoit autrement, SIRE, serions-nous encore, au grand scandale de l'Europe indignée, à connoître les coupables ? et ne laisseroit-on pas agir les loix contre eux ? Mais non, nous ne serons jamais satisfaits à cet égard; trop de gens, momentanément puissants, ont intérêt d'éteindre jusqu'à la trace de la procédure du Châtelet, on a pu pendre Favras, dont le seul crime étoit d'aimer son Roi, et ce peuple de cannibales, qui a exigé avec tant d'acharnement la mort de cet infortuné gentilhomme, élévera des Autels aux monstres qui ont ensanglanté les marches du Trône.

Je reviens, Sire, à l'époque du rappel de M. Necker, dont je me suis un moment écarté, V. M. n'avoit qu'un parti à prendre, celui de se rétirer à Metz à la tête de son armée, qui ne l'eut certainement pas abandonné, d'y mander les États-Généraux, et Paris par cette démarche eut été réduit à demander grace, au lieu de prétendre à vous faire la loi; mais vos infideles serviteurs vous inspirerent des craintes, qu'ils savoient bien n'être pas fondées, et vous amenerent à vous livrer volontairement aux traîtres, qui n'avoient pour but que la déstruction de la constitution Monarchique, et sentoient pourtant, que sans votre concours ils ne parviendroient jamais à l'anéantir.

La pluspart des amis de M. Necker faignoient de douter qu'il voulut revenir; en effet, pour sa gloire, il eut bien fait de refter à Copet; quand à moi, je ne fus pas de leurs avis, la queftion au refte fut bientôt décidée par l'insolente lettre qu'il écrivit à V. M. pour lui annoncer sa prochaine arrivée, et qu'on s'empressa de rendre publique.

L'impudent Genevois jouissoit de son triomphe, et pour y mettre le comble, il voulut à son retour aller recevoir l'encens de la populace et de l'hôtel de ville de Paris; il voyoit

d'avance avec joie le contraste frappant qu'il y auroit entre la réception qu'on lui destinoit, et celle qu'on y avoit fait à V. M. peu de jours auparavant; ce fut dans cette visite, Sire, que l'Europe étonnée vit pour la premiere fois un Ministre déclarer avec complaisance à une municipalité factieuse, que le Roi son Maître, naguere le plus puissant Monarque de l'Europe, n'avoit plus d'autorité dans ses propres États, et demander à cette assemblée de rébelles, la grace des émigrans, parmis lesquels on comptoit le frere de V. M. et quatre Princes de son sang, dont trois, sans doute, eussent, comme Monseigneur le Comte d'Artois, dédaigné une semblable faveur, dont l'acceptation auroit à jamais terni la gloire de leur Auguste nom; cette démarche, Sire, fut l'écueil, contre lequel se brisa celle que votre Ministre des Finances avoit usurpée à force de crimes, et dont-il jouissoit avec tant d'arrogance; un refus humiliant de la part des districts, confirmé le lendemain par l'assemblée nationale, titre que les États-Généraux venoient de prendre malgré vous, et contre le vœu de leurs commettants, apprit à M. Necker combien peu les scélérats doivent compter sur la faveur de leurs semblables; son rôle changea en un mo-

ment, et d'arbitre qu'il étoit des destins de la France et de ceux de V. M. il devint le jouet méprisé des conjurés qui lui devoient leur puissance.

Depuis cette époque, SIRE, nous avons vu ramper cet orgueilleux banquier, et, se traînant de bassesses en bassesses, chercher vainement à raccrocher quelques débris de son ancien crédit; nous l'avons vu, plongé dans la fange, applaudir à tous les décrets qui vous ont détrôné, vous les faire sanctionner, et enfin vous persuader qu'il étoit de votre intérêt de vous constituer prisonnier dans votre capitale sous la garde d'un membre de l'assemblée nationale devenu votre géolier, et dont la seule ambition fut de s'emparer de la force armée à l'effet de s'en servir pour, ou contre-vous, selon que son intérêt l'exigeroit.

Vous pouviez encore vous éloigner, SIRE, dans la journée du 5 Octobre; on osa vous le conseiller, et la France étoit sauvée; mais le perfide Necker et ses complices vous en détournerent, et ils préférerent vous voir servir de trophée à l'entrée triomphale du Marquis de la Fayette à Paris; le rôle que celui-ci joua dans cette occasion est inexplicable; il présente dans ce Général de la Milice un ca-

ractere d'indécision d'après lequel ceux qui voudront le traiter favorablement, pourront conclure, qu'il n'étoit pas né pour le crime; en effet il se contenta de laisser aux autres le temps de le commettre, mais une fois arrivé à Versailles, il ne voulut pas l'autoriser par sa présence; il eſt vrai, que pouvant s'assurer des criminels, il ne le fit pas, et d'alors il est aussi coupable qu'eux.

Il n'est point de bon François, SIRE, qui ne verse des larmes de sang, en se rappellant toutes les humiliations que les infames Parisiens firent savourer à longs traits à V. M. et à la famille Royale, lorsqu'on vous transfera avec elle de Versailles dans votre Capitale au milieu des têtes sanglantes de vos fideles Gardes du Corps, et si quelque chose peut suspendre un instant l'horreur que cet événement leur inspire, c'est la grandeur d'ame, le courage, et la noble fermeté, qui dans ces affreux moments n'abandonnerent jamais votre Auguſte Compagne; de ce jour, SIRE, elle s'est acquis des droits sacrés et imprescriptibles à l'admiration et à l'amour de tout ce qui vous reste de fideles sujets; et nos neveux, en lisant les détails que leur transmettra l'histoire sur les attentats commis les 5 et 6 Octobre 1789, ne

pourront s'en persuader la vérité, ils les croiront exagérés.

Votre Ministre des Finances, SIRE, crut un moment qu'on lui sauroit gré du conseil pervers qu'il avoit opposé avec succès à celui qu'on donnoit à V. M. de fuir ses bourreaux, et de se transporter dans un lieu de sûreté, escorté de ses braves Gardes du Corps, qui, réunis à la Noblesse qui les auroient secondés, eussent été inattaquables; il crut, qu'à ce prix, il alloit régagner l'influence à laquelle il ne pouvoit s'accoutumer à renoncer; mais bientôt il eut lieu de se convaincre, qu'en profitant de la trahison, on méprise toujours le traître; la honte et l'opprobre, dont-il se couvrit, furent la seule et digne récompense qu'il reçut de son nouveau forfait.

Alors M. Necker changea de batterie, il ne pensa plus qu'à retirer le fruit de ses rapines, qui étoit déposé au Trésor Royal, et à devenir l'apôtre de Calvin, dont jusqu'ici il n'avoit été que le disciple; ligué avec un Prélat agioteur, qui sera à jamais l'opprobre de son corps, avec un Rabaud de St. Etienne, et autres monstres de cette espèce, il se flatta qu'en dépouillant l'Église de son patrimoine pour le livrer à la cupidité des sangsues de l'État, il

assuroit du même coup, et sa fortune, et l'anéantissement total de notre Sainte Réligion, à laquelle il prétend substituer la sienne; mais il se trompe, les biens du Clergé dont la propriété est aussi sacrée que toute autre, ne seront point vendus, personne n'osera les acheter, et le catholiscisme, malgré les efforts de ses ennemis, triomphera, SIRE, de la secte de votre Miniſtre des Finances.

Cependant M. Necker ne pouvant se résoudre à abandonner une subversion, dont il est le premier auteur, mais dont on l'a écarté avec mépris, dès qu'on a pû se passer de lui, et voulant toujours se faire regarder par ses partisants comme le meneur d'œuvre, M. Necker dis-je, engagea V. M. à se transporter le 4 Février à l'Assemblée Nationale, et à s'y déclarer chef d'une révolution qui l'a détrôné absolument, et l'a réduit à une condition très-inférieure à celle d'un Stathouder d'Hollande; c'est par cette démarche que cet homme odieux nous a rappellé une triste époque de l'histoire de France, dont le Grand Henri nous avoit, en quelque sorte, fait perdre le souvenir.

Que n'a-t-on osé vous dire, SIRE, que l'effet certain du discours que vous alliez prononcer, dans cette occasion, seroit d'élever des

millions de poignards sur la tête de votre fidele Noblesse, seul et véritable soutien de la Monarchie, comme sur celle du grand nombre de membres du Clergé, qui n'ont voulu renoncer, ni à leur Dieu, ni à leur Roi ? Cela n'étoit pourtant pas difficile à prévoir, je l'ai annoncé dans le temps, SIRE, & le nombre de meurtres, dont la France a été souillée depuis, n'a que trop justifié mon opinion à cet égard.

Pourquoi ne vous a-t-on pas représenté, SIRE, que vous n'êtes que le dépositaire de votre Couronne dont les droits sont inaliénables, & que vous devez la rendre à votre Successeur, telle que vos glorieux Ancêtres vous l'on transmise ?

Par quelle fatalité ne vous a-t-on pas remontré que le Roi peut donner la Noblesse, mais que toute la puissance Royale ne peut l'ôter à un sujet, qui en jouit par le droit de sa naissance, comme vous jouissez vous-même du Trône, à moins que par un crime ce Sujet se soit mis dans le cas de la dégradation.

On nous excede, SIRE, de réclamations absurdes contre un despotisme, qui dans la réalité n'a jamais existé ; mais quel acte plus despotique que celui qui prive les deux pre-

miers Ordres de leur état civil, et de leurs propriétés ? Si un Roi de France eut voulu le tenter, si Louis XIV, le plus puissant Monarque de son siecle, eut osé concevoir un semblable projet, il se seroit fait regarder comme un tyran, et n'auroit pas réussi dans l'exécution ; je sais qu'on me dira que l'Assemblée Nationale l'a ainsi décrété à la Majorité des suffrages ; rien de si vrai, SIRE, reste à savoir si elle en avoit le droit ; d'abord, je ne connois point d'Assemblée Nationale, mais seulement des États-Généraux, dont les membres sont mandataires isolés de Bailliages composés des trois Ordres de l'État ; on a donné à chaque députation des cahiers, dont on leur a fait jurer l'observation ; en est-il un seul, SIRE, qui autorise ces Messieurs à abolir la Royauté, la Noblesse, et le Clergé ? S'en trouve-t-il quelqu'un qui leur prescrive d'employer les Finances de l'État à soudoyer des assassins, et à corrompre vos troupes ? car c'est vainement qu'on veut me persuader que les sommes qu'on prodigue à ce double usage, sortent des Trésors de l'Angleterre ; non, SIRE, on les puise dans le vôtre, et M. Necker en est le dispensateur.

Si donc les cahiers enjoignoient à ceux à

qui on les confiait de provoquer la réforme des abus, en conservant le Gouvernement Monarchique, et en respectant les propriétés, la conduite diamétralement opposée qu'ils ont tenue, les rend tous plus ou moins criminels envers leurs commettants; les uns par la scélératesse qui a caractérisé leur conduite; les autres par le coupable silence qu'ils ont gardé: car nous ne les avions pas envoyés pour être foibles, & s'ils ne se sentoient pas le courage de s'opposer au mal, ils devoient au moins avoir celui de la retraite, dont quelques-uns d'entr'eux leur ont donné l'exemple; d'après cela, SIRE, je n'en excepte que quatre, ce sont, Messieurs Maury, le Vicomte de Mirabeau, de Cazalès, et de Laqueuille, ceux-ci, il faut en convenir, se sont immortalisés.

M'opposera-t-on, SIRE, qu'un Prêtre réprouvé a fait déclarer que nos Députés n'étoient pas liés par le serment qu'ils nous avoient prêté; cet homme atroce savoit sans doute à qui il avoit à faire quand il prononça cette impiété; je voudrois au moins voir l'assemblé d'accord avec elle-même; je voudrois qu'elle me dit, pourquoi, après avoir déclaré nul le serment des mandataires à leurs Commettants, elle en exige sans cesse en faveur de

ses opérations, dont-elle fait jurer le maintien à tout François qui dans le Royaume veut éviter le fer des assassins ? Croiroit-elle donc, qu'il n'y a de sacré que celui qu'on prête aux conspirateurs ? Je n'en ai jamais prêté qu'un, SIRE, celui d'être fidele à Dieu et au Roi (2); je n'en prêterai jamais d'autre, eusse-je sur la poitrine tous les poignards, dont disposent Mirabeau et ses disciples, qui ne seront jamais, auprès de lui, que des écoliers en fait de scélératesse.

L'Assemblée Nationale, je le répete, n'existe pas pour moi : je n'accorderai jamais ce titre Auguste aux bêtes féroces, qui se sont fait un antre du couvent de Jacobins; et qui ont choisi ce lieu de préférence à tout autre, sans doute par respect pour la mémoire de Jacques Clément, qui avoit puisé dans cette maison ses principes régicides.

On ne sauroit trop, SIRE, le rappeller à V. M.; elle ne peut pas plus renoncer aux droits inhérents à sa Couronne, qu'elle ne peut faire un Rôturier d'un homme qui est né Noble; je suis entre tous vos sujets un de ceux qui respectent le plus votre autorité, & celle de tous les Rois; j'ai constamment soutenu le système de l'obéissance envers le Souverain,

et j'ai toujours préféré un maître à douze cents tyrans ; mais je n'en suis pas moins persuadé qu'il n'est pas en votre pouvoir de m'ôter mon état civil et ma propriété, non plus que de changer ma croyance ; je persiste à le penser ainsi, malgré la savante dissertation de l'Avocat le Camus, qui, digne émule de l'Abbé Fauchet, le plus scélérat des Ecclésiastiques après l'Évêque d'Autun, et transformant de sa toute puissance l'Assemblée en convention Nationale, a osé soutenir dans la séance du premier de ce mois, qu'à ce tître elle avoit le droit de changer la Religion de l'État, blasphême épouvantable, qui mérite le plus grand des supplices.

Je passerai légerement, SIRE, sur tous les petits moyens employés par M. Necker depuis le 4 Février pour échauffer un peu l'intérêt public en sa faveur, maladie supposée, ménace de quitter sa place dans l'espoir qu'on le prieroit de la garder, enfin il a tout tenté, mais inutilement, son Regne est passé, et ne reviendra pas ; il paroît même, d'après les dernieres nouvelles, qu'il pense sérieusement à la retraite, d'où je conclus qu'à force d'agioter des assignats ; il est au moins parvenu à retirer sa fortune engagée en grande partie

dans

dans les fonds publics ; cependant avant de se séparer de vous, SIRE, si tant est qu'il y soit résolu, il a voulu achever d'anéantir votre existence, soit en vous faisant accepter l'avilissant et nuisible décret qui vous ôte le droit de faire la guerre et la paix, soit en publiant sous votre nom une proclamation datée du 28 Mai, dont le seul but est de vous enlever sans retour l'amour du grand nombre des fideles sujets que vous avez encore, il nous a mal jugé, SIRE ; ce nouvel acte de perfidie (3) de la part de M. Necker pourra couter la vie à quelques braves gentilshommes qui tomberont sous le poignard des assassins gagés par le Club des Jacobins, mais ils mourront en bons François, et leur mort sera tôt ou tard amplement vengée.

Quoi, SIRE, V. M. nous exhorte à favoriser de tout notre pouvoir une constitution qui lui arrache le sceptre, et qui tend à l'anéantissement total du Royaume ! Vous voulez que nous ayons confiance dans les Représentants de la Nation, et ainsi vous exigez que nous reconnoissions pour tels les brigands qui ont usurpé ce titre sacré ; vous traitez d'ennemis du bien public tous ceux qui restent attachés à leur Dieu, à leur Roi, enfin au Sang des Bourbons, et vous les dévouez indirectement au fer de

leurs barbares persécuteurs ; c'est de la sorte, SIRE, qu'abusant de votre Auguste nom, on s'en sert depuis un an pour autoriser des milliers de meurtres tels que ceux dont Avignon vient d'être le théâtre ; le peuple de cette ville, le plus heureux, peut-être, de l'Europe, séduit par le Député Bouche et ses adhérents, est devenu aussi féroce que celui de Paris.

Vous nous défendez de porter la cocarde blanche, et vous demandez de notre obéissance que nous y substituions celle appellée Nationale, parce que vous la portez vous-même ; nous le savons, SIRE, que vous l'avez arborée, et nous en gémissions : mais dans quel moment l'insolent usurpateur de la Mairie de Paris osât-il vous présenter cette enseigne de la révolte contre vous-même ; le fauteuil dans lequel il étoit assis, fumoit encore du sang de l'infortuné Flesselles ; vous veniez de passer sous une voûte de bayonettes toutes prêtes à se plonger dans votre sein au moindre signal ; vous étiez au milieu de ces tigres altérés de carnage, qui avoient assassiné nouvellement, dans le même lieu, les Launay, les Foullon, et les Berthier ; vous étiez leur conquête, et le modeste Bailly vous l'annonça lui-même dans son académique harangue, pendant laquelle M.

de la Fayette faisoit jouer tranquillement à sa Musique l'air de l'Ariette : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille.* Quelle famille, SIRE ! et que de crimes réunis !

Comment voulez-vous, SIRE, que les bons François oublient le signal de ralliement que donna à leurs Ayeux l'Auguste chef de votre branche, ce panache blanc du Grand Henri, qui, à la battaille d'Yvri, montrait la route de l'honneur à sa fidele Noblesse, par le secours de laquelle il conserva le Trône ? Pourrions-nous préférer à la couleur de lys, celle de la livrée d'un Prince, qui, de crapuleux qu'il étoit, devenu criminel, s'est vu forcé par sa lâcheté d'aller ensevelir sa honte chez une Nation rivale de la France, qui lui accorde asile en le méprisant autant qu'il le mérite ?

Non, SIRE, nous ne pouvons vous obéir, ce serait trahir nos serments, et la fidélité que nous vous devons ; demandez-nous de nous rallier autour de vous, de voler à votre secours, alors, nous n'aurons qu'un intérêt, le même esprit nous animera tous ; nous braverons mille morts ; nous arracherons notre Monarque aux mains impures qui le tiennent dans l'esclavage ; nous lui rendrons le sceptre qu'on lui a arraché, et nous trouverons notre récompense dans nos

propres actions. Nous ne sommes point effrayés, SIRE, des cinq à six millions d'hommes armés, que nous présentoient d'abord les folliculaires incendiaires, et que l'enragé Garat, réduit pourtant de plus des trois quarts dans son journal du 8 Juin; plus braves et plus déterminés qu'eux, fiers de la cause que nous soutiendrons, nous vous montrerons, en dissipant cette canaille rebelle, ce que peut le courage de votre Noblesse; nous expulserons de notre corps les membres gangrenés, parmi lesquels nous comptons beaucoup de gens de la Cour; nous leur substituerons des Citoyens de l'Ordre du Tiers, que les sentiments dont ils font profession rendent dignes de devenir la souche de familles illustres, et qui remplaceront celles dont les chefs, en se déshonorant aujourd'hui, terminent honteusement les noms; tel seroit le sort de la maison de Montmorency, si le Comte Matthieu en étoit le seul rejeton.

On se demande, SIRE, avec étonnement, comment le plus juste des Rois peut souscrire à des actes tels que ceux dont je viens d'entretenir V. M.; il me semble que la chose est assez simple; je vois l'hypocrite Necker entrer dans votre appartement avec l'air de la plus grande consternation, vous parler d'abord de

l'injustice dont on vous accable, mais vous peindre ensuite habilement les prétendus dangers qui menacent vos jours, ceux de votre Auguste Famille, et vous persuader avec componction que le seul moyen de les éviter est de consentir à tout ce qu'on exige de vous; daignez me croire, SIRE, ce n'est qu'un rafinement de scélératesse de la part de votre Ministre des Finances; votre vie m'est plus précieuse qu'à lui ; je périrais mille fois plutôt que de vouloir l'exposer un instant, et cependant je crois fermement qu'elle ne court aucun risque ; je conviens qu'un régicide n'effrayeroit pas les membres du Club de Jacobins, et qu'ils le commettroient volontiers, si ce crime affreux, sans leur présenter un grand but d'utilité, leur paroissoit seulement être sans inconvenient, mais ici ce n'est pas le cas; le séjour de Monseigneur le Comte d'Artois à l'étranger, comme celui des Princes ses enfants, fait la sûreté pleine et entiere de V. M., et c'est une obligation de plus que la Nation aura à cet Auguste Prince, qui par son absence seule arrêtera toujours le poignard de vos assassins.

J'aurais un reproche à me faire, SIRE, si je négligeois de parler à V. M. de la secte des

impartiaux, qui s'est élevée du milieu de l'Assemblée Nationale; elle est cent fois plus dangéreuse que celle des enragés, en ce que celle-ci court à sa perte, en multipliant les inconséquences, les vexations et les crimes, tandis que l'autre tend à perpétuer le désordre par des palliatifs. Les impartiaux, SIRE, ne sont autre chose que des gens sans principes, qui n'ont, ni le courage de se déclarer pour la scélératesse, ni la noble fermeté de braver le danger en soutenant la cause de l'honneur; meffiez-vous, SIRE, de ces hommes sans caractere, ce sont les plus à craindre; et un voleur, qui expose sa vie sur le grand chemin en demandant la bourse à un voyageur, est moins méprisable à mes yeux que celui qui, avec dextérité, en escamotte une dans la poche de son voisin au parterre de l'opéra.

Le ridicule orgueil de M. Necker, SIRE, l'a toujours porté à croire, que quoique né des parents obscurs, même à Geneve (4), et destiné d'abord à n'être jamais qu'un commis de comptoir, l'espece de célébrité qu'il usurpoit, devoit lui procurer les honneurs de l'Apothéose; mais à quel titre? Est-ce comme auteur? jamais écrivain fut-il plus lourd, plus pedant et plus fastidieux? ses ouvrages sont

des soporifiques, et si on en retranchoit les répétitions et les fadeurs qu'il se prodigue à chaque page, on les réduiroit à rien.

Seroit-ce comme administrateur ? Il n'en fut jamais, certes, de plus scélérat et de plus inepte; on l'avoit cru au moins banquier, mais ses dernieres opérations de Finance ont prouvé qu'il n'est véritablement qu'un misérable agioteur, et un frippon sans pudeur.

J'avoue pourtant, SIRE, que le nom de Necker vivra dans notre hiſtoire, il y figurera à côté de celui des Jacques Clément, des Évêque d'Autun, des Charles et Alexandre Lameth, des Comte de Mirabeau, des Barnave, des Duc d'Aiguillon, des Jean Chatel, des Chapellier, des Vicomte de Noailles, des Robespierre, des Menou, des Fretau, des Ravaillac, des Goutte, des Bailly, des Dubois de Crancey, des le Camus, des Savoye-Rolin, cet Avocat général du Parlement de Dauphiné, qui le 23 Mai dernier couronna de ses mains à Grenoble le Cannonier, qui à Valence, 13 jours avant, avoit assassiné, par le derriere, l'infortuné Vicomte de Voisins; enfin des Damien, et de tout ce qui compose le Club des Jacobins; ce dernier régicide au moins, déclara dans son interrogatoire, que si on lui

eut tiré du sang, lorsque peu de moments avant de commettre son crime, il en requit un Chirurgien, qui s'y refusa, il n'eut pas porté ses mains parricides sur votre Auguste Ayeul : mais, Sire, on eut saigné le Genevois jusques au blanc, qu'il n'en auroit pas moins toujours été un monstre, et le fléau de V. M. comme celui de son Royaume.

Cependant après avoir sali ma plume de tant de noms exécrables, je vais pour votre consolation, Sire, et pour la mienne, vous rappeller ceux de Varicour, de Miomandre, de Savonnière, et de tants d'autres glorieuses victimes de l'horrible nuit du 5 au 6 Octobre, qui ne me sont pas connus; enfin celui des Beausset, des Voisins, des Rully, et des Belzunce; nos neveux ne les prononceront qu'avec le même respect qui nous a été transmis par nos ancêtres pour la mémoire des Tanneguy-Duchâtel, des Bayard, et que nous avons voué nous-mêmes aux mânes de d'Assas.

Il y avoit, Sire, des abus, nous le sentions tous, nous en désirions la réforme, V. M. elle-même vouloit y concourir, et ne demandoit qu'à les connoître; le moindre n'étoit pas sans doute, Sire, le mauvais choix qu'on vous faisoit faire; la Noblesse de la

Cour étoit insatiable, vous l'avez comblée de faveurs; elle seule est la cause du désordre des Finances; elle seule vous a trahi, et vous n'avez fait que des ingrats; je vais vous en rappeller un exemple qui vous eſt déjà connu.

Le Baron de Talleyrand, digne oncle de l'Évêque d'Autun, n'ayant d'autre mérite que celui d'avoir été quelques années le plus mauvais Colonel de votre armée, d'avoir joué gros jeu, et d'être le mari d'une femme intrigante; M. de Talleyrand, dis-je, à l'ombre de son nom et du crédit de la Reine, sollicita et obtint une Ambassade; on étoit si persuadé de sa médiocrité, qu'en 1786, lorsqu'il parvenoit, par hasard, à M. le Comte de Vergennes une dépêche de lui, moins mauvaise que les autres, ce Ministre demandoit, quel étoit le teinturier de M. l'Ambassadeur; il a renouvellé cette question plus d'une fois, et elle fut faite dans le même temps par un autre membre de votre Conseil.

M. de Talleyrand payé à cent mille francs par an pour vous représenter, ne vous pardonna, SIRE, ni le refus d'un brevet de Duc, qui faisoit l'objet de son ambition, ni le renvoi de M. de Calonne son ami; il se permit en conséquence sur la Reine, et sur V. M.

les propos les plus criminels, et non content de cela, il osa établir pour maxime que, *la reconnoissance envers les Princes étoit l'abnégation totale ;* cette conduite vous fut dénoncée au mois de Mars 1788 par un mémoire signé ; vous l'avez lû, vous avez décidé le rappel de cet Ambassadeur, mais l'intrigue s'en mêla ; il cabala à Versailles, on vous fit oublier ses torts, et vous le renvoyâtes un an après à son poste comblé de vos bienfaits ; quel encouragement, SIRE, pour les mauvais serviteurs !

Dans la position actuelle des choses, SIRE, il est difficile de prévoir quel sera le terme de vos maux, et des nôtres ; vos fideles sujets ne peuvent supporter l'idée de votre position ; elle est l'effet d'une confiance aveugle dans le plus exécrable des traîtres : mais, SIRE, il y auroit de l'injustice à vous la reprocher ; V. M. ne respiroit que le bien de son peuple, la voix publique lui désignoit M. Necker comme le seul homme capable de l'opérer, et vous l'avez appellé à votre Conseil malgré la répugnance extrême que vous vous sentiez pour lui ; il vous a trompé, il a trompé la France entiere, lui seul est coupable, et vous n'en êtes que plus digne de notre amour ; oui, SIRE, vous serez toujours notre Maître,

vous régnerez à jamais sur nos cœurs ; ce peuple féroce et corrompu, qui vous a méconnu, ouvrira enfin les yeux, il sentira que ceux qui le trompent, aggravent ses malheurs, et il en fera lui-même justice ; alors, SIRE, tout ce que vous avez sanctionné, depuis que vous êtes prisonnier, sera déclaré nul, et vous ne vous croirez pas obligé de nous dire que vous êtes libre ; vous reprendrez votre autorité ; vous ferez exécuter votre déclaration du 23 Juin de l'année derniere, qui assurera le bonheur de la France ; vous éloignerez les traîtres ; vous vous entourerez de serviteurs fideles ; vous rétablirez les Parlements, seuls corps de Magistrature qui soient vraiment constitutionnels ; ils s'empresseront de réparer les torts que je leur ai reprochés, et qu'ils sentent aujourd'hui ; ils deviendront les plus fermes appuis du Trône, et la déclaration que je viens de citer, les réduisant à leurs véritables fonctions, ils n'auront plus l'occasion de s'immiscer dans l'administration du Royaume ; vous leur livrerez, SIRE, les principaux conspirateurs, entr'autres le perfide Necker, et on renouvellera pour lui les tourments dans lesquels expira autrefois Ravalliac : vous ordonnerez que ce supplice soit

fidelement représenté dans le cabinet de chacun de Vos Ministres pour leur ôter, à jamais, par cet exemple, qu'ils auront journellement sous les yeux, jusqu'à l'idée de la trahison; de tels actes de rigueur contrarieront, SIRE, votre bonté ordinaire, mais vous les devez à votre postérité, et à tous les Souverains de l'Europe outragés dans votre Personne Sacrée.

Vous écouterez ensuite votre clémence; et, par une amnistie, vous accorderez grace à tous les autres coupables; vous ferez élever à Versailles un monument durable à la gloire des braves Gardes du Corps qui ont sacrifié leur vie pour sauver celle de notre Auguste Reine; vous vous occuperez du sort de leurs familles; vous rappellerez cette troupe fidele auprès de vous; vous chasserez auparavant cette canaille Parisienne qui vous tient dans les fers, que vos Gardes ne pourroient relever militairement, sans se croire déshonorez, et vous vous contenterez de l'accabler de votre mépris; vous penserez, sans doute alors, SIRE, à récompenser le vertueux courage des Vicomte de Mirabeau, des Mauri, des Laqueuille, et des Cazalès, votre justice leur en répond; ils ne se rendront point importuns; ils n'ont agi que d'aprés l'impulsion de leur

conscience soutenue d'une ame ferme, qui ne connoît, ni l'espérance, ni la crainte, et satisfaits de l'estime des bons citoyens, dont ils sont en pleine jouissance, ils se trouvent par-là amplement dédommagés des risques qu'ils courrent journellement, en soutenant avec intrépidité la cause du Monarque et de la la Monarchie; ils attendront donc, SIRE, avec un respectueux silence qu'il plaise à V. M. de se souvenir d'eux; je ne connois personnellement aucun de ces dignes athletes, mais je ne néglige pas l'occasion, quand elle se présente, de leur rendre l'hommage que leur doit tout homme d'honneur, qui, comme moi, vous a voué une fidélité indépendente de tous les événements.

La France, SIRE, ne sera de longtems ce qu'elle étoit avant les États-Généraux; peut-être même sera-t-elle démembrée, et dans tous les cas, la génération présente ne peut se flatter de la revoir dans l'état de splendeur dont elle jouissoit il y a deux ans; mais elle ne vous attribuera pas ses malheurs, dont-elle connoîtra les auteurs.

Ma lettre, SIRE, n'est dictée que par le zèle le plus pur; je connois personnellement une partie des personnes que j'y dépeins sous des couleurs si défavorables; j'ai eu des liaisons

avec plusieurs d'entr'elles, et il n'en est qu'une seule dont j'aie à me plaindre, encore la méprise-je trop pour lui accorder les honneurs de la haine ; je n'ai pas prétendu non plus affliger le cœur paternel de V. M., mais seulement rassembler dans un même tableau les principales causes des malheurs de la France, auxquels, en rappellant sa fermeté, elle pourroit encore remédier ; je la supplie de croire, au reste, que si j'avois mille vies je les sacrifierois à son bonheur, et à sa tranquillité.

Je suis avec respect,

SIRE,

De Votre Majesté,

Le très-humble très-obéissant, et très-fidele sujet,

Un François Royaliste.

LETTRE

A M. NECKER, premier Ministre des Finances.

Le 15 Juin 1790.

Lorsqu'un particulier, Monsieur, prend la liberté d'écrire au Roi, il est de regle stricte qu'il fasse passer sa lettre par le canal d'un ministre, en lui en envoyant copie; c'est pour m'y conformer que j'ai l'honneur de joindre ici le double de celle que j'adresse à S. M. sous votre enveloppe, et que je vous prie de mettre sous ses yeux; les détails dans lesquels je suis entré, Monsieur, vous sont mieux connus qu'à personne; vous y trouverez, sans doute, la vérité la plus scrupuleuse, mais il en est beaucoup encore que j'ignore, et que vous seul pouvez m'apprendre; si donc vous jugez que je ne me sois pas élevé à la hauteur du sujet que j'ai voulu traiter, vous pouvez par le moyen d'un des nombreux folliculaires qui sont à vos gages, me faire parvenir vos judicieuses remarques, et d'après d'aussi bons matériaux je m'empresserai de publier une seconde édition de mon ouvrage, augmentée des notions que vous m'aurez fournies, et dont je vous promets de vous laisser tout l'honneur.

Je suis, Monsieur, avec les sentiments que vous méritez, Votre très - humble et très-obéissant serviteur, *Un François Royaliste.*

LETTRE

A M. LE DUC D'AIGUILLON.

Du même jour.

Vous trouverez ci-joint, Monsieur le Duc, plusieurs exemplaires d'une lettre que j'écris au Roi, dans laquelle j'avance, que dans l'horrible scene des 5 et 6 Octobre dernier vous étiez déguisé en poissarde, et que vous dirigiez les mouvements de ces énergumenes femelles ; je tiens cette anecdote de quatre personnes dignes de foi, qui vous ont reconnu sous ce masque tragicoburlesque ; de ce nombre est un Turc, fort connu à Versailles, sous le nom d'Isaac-Bey, qui en étoit révolté, et qui ne citoit qu'avec horreur ce trait de votre vie : mais s'il m'étoit resté quelque doute à cet égard, la lettre que vous avez fait insérer dans le N°. 146. du journal général de France, les auroit tous levés.

En effet, M. le Duc, qui a pû vous la conseiller ? Le Chev. de Meute-Monpas s'est bien moqué de vous, il faut en convenir, et je ne conçois pas quelle espece de jouissance vous avez trouvé à publier son triomphe avec votre turpitude ;

turpitude ; si vous vouliez être de bonne foi, et atténuer en quelque sorte par un aveu sincere le crime atroce dont vous vous êtes souillé, il falloit vous borner, M. le Duc, à dire :
" je suis un imbécile gouverné par ma femme,
,, qui l'est elle-même par Charles de Lameth
,, son amant, et mon protecteur au Club des
,, Jacobins ; il a exigé de moi, par Madame
,, d'Aiguillon, cet acte d'obéissance, auquel
,, je n'ai pas eu la force de me refuser, d'au-
,, tant que mon caractere, quand je m'avise
,, d'en avoir un, me porte toujours vers la
,, scélératesse ; il m'avoit d'ailleurs promis de
,, m'en récompenser par la présidence de l'as-
,, semblée, en quoi, j'avoue, qu'il m'a manqué
,, de parole ; aussi si j'échappe pour cette fois
,, au Glaive de la Justice, je promets, je jure
,, même d'être *plus circonspect à l'avenir.*"

Voilà, M. le Duc, le seul parti que vous eussiez à prendre, et je suis étonné que vos amis ne vous l'aient pas indiqué.

Je suis, M. le Duc, Votre très-humble, très-obéissant serviteur.

Un François Royaliste.

AVIS.

On n'ignore pas qu'il se tient à Paris un Comité de démagogie et de Propagande pour la Suisse, sous les auspices d'un Ministre très-riche qui en fournit les fonds. Cette assemblée est présidée par le Sr. de R..... du Canton de Fribourg, et composée en partie de plusieurs Suisses et Genevois bannis de leurs pays.

Mais que tous ces Apôtres de la Propagande, sachent qu'ils sont signalés et veillés de près; et vous, Baron de Copet, vous qui avez une si haute opinion de vous-même, sachez aussi que vous êtes justement apprécié par les divers Souverains à qui vous avez juré fidélité, *sans dol ni fraude ;* persuadez-vous que votre nom passera à la postérité la plus reculée, que les races futures vous rendront la justice que vous mérités, qu'on ne cessera jamais de vous appeler le Patriarche des agioteurs et le créateur de l'agiotage en France. Mais ne vous imaginez point que dans ce pays-là, vous puissiez jamais pêcher dans l'eau trouble comme ici ; croyez-nous, n'y allez pas ; car on diroit certainement de vous comme

de Scapin, *que Diable allait-il faire dans cette Galere.*

On s'étonne, que vous ayez pu acquérir une célébrité si prodigieuse ! En voici la raison, c'est que tous les Banquiers, Courtiers, Usuriers, Agioteurs, Genevois et autres marchands d'argent ont été vos Apôtres. Si Mahomet avoit pu, comme vous, se servir de ces Messieurs, toute la terre eût été Mahométane.

Ecoutez ce que disoit de vous, en 1786, M. Sobry, et jugez s'il se trompoit.

" Le Banquier par son état, ne tient à
„ rien, n'envisage rien, ne respecte rien que
„ son intérêt; il n'y a pour lui ni Patrie, ni
„ Loix, ni subordination, son esprit est tout
„ entier à la poursuite de l'or; toutes ses idées
„ se tournent au gain, toute son estime est
„ dévouée aux richesses; il fonde les premiers
„ essais de son crédit sur l'adresse et sur
„ l'audace, il trafique de la paresse des Prê-
„ teurs..... il veut dominer tout; il veut être
„ tout, non pas Prince, non pas Roi, car il
„ ne pourroit plus être banquier, mais reno-
„ vateur de peuple, mais législateur; heureux
„ alors les États qui sont assez fort pour se
„ défaire d'un tel homme, pour prévenir
„ par sa chûte leur prochaine subversion ".

Francklin, qu'il n'a cessé de calomnier, tourmenter et persécuter à toute outrance, disoit de lui, qu'il n'étoit qu'un âne en politique, mais un jongleur en finance.

NOTES.

(1) Dès son entrée au Ministere, il fit déclarer et confirmer par un édit du Roi, ses associés de banque, Jean Girardot de Marigny, et Emanuel Haller, comme procureur généraux et spéciaux de tous les payemens quelconques etc. etc. Quelle source de richesses pour ce Ministre ! et ses partisans ne cessent de dire, et des millions de dupes de répéter que cet homme a servi l'Etat pour rien.

Il n'a pas perdu non plus la tête, quand à son intérêt, dans la révolution qui ruine aujourd'hui la France, il a trouvé moyen d'en arracher de l'argent, comme les salpêtriers tirent du nître des décombres; entr'autres il a sollicité directement et indirectement et a obtenu le transport du bureau des postes aux lettres de Versoi à Geneve, sous prétexte de favoriser le commerce; il a par ce moyen ruiné M. de Fabry, et a donné le nouveau bureau à son fidele Secrétaire Coindé. S'il garde la moitié du profit, cela vaudra mieux que la retraite d'un Ministre, et il se retirera sans pension, comme il aura servi le Roi pour rien. Le 5 Mai 1781, il eut avec M. Cromot Dubourg, Surintendant des Finances de Monsieur, en présence de M. de Maurepas, une explication dont il se souvient sans doute; on lui prouva que la maison Girardot et Haller, étoit une Commandite à lui appartenant, et que par les manœuvres les plus coupables, il faisoit, comme Directeur des Finances, gagner des sommes incalculables à cette maison qui les partageoit avec lui, encore avoit-il soin de faire toujours le partage du Lion.

M. Cromot lui reprocha en outre un tour de gibbeciere aussi adroit que grave, au sujet des effets Boutin, que tous

les Banquiers et Financiers connoissent : il avoit trouvé le moyen de faire tomber ces effets jusqu'à 60 pour cent de perte, en obtenant différens Arrêts qui en reculaient les payemens ; alors il en acheta pour son compte, sous des noms supposés, environ les sept huitiemes, surprit ensuite au Roi une déclaration qui ordonnait le payement de ces sortes d'effets et s'en fit rembourser par le Trésor-Royal. Le témoignage de M. Cromot n'est pas le seul garant que nous ayons de ce fait; il y a dans Paris mille personnes qui l'attesteront.

M. Cromot qui étoit entrain de dire à ce Ministre des vérités, lui fit encore le reproche d'un trait que nous allons rapporter.

Sous prétexte d'encourager et de favoriser en France les manufactures de Coton, il avoit fait défendre l'entrée des Cotons fabriqués de l'Inde et autres, particulierement des Nankins ; prohibition qui avoit fait tomber le prix des Cotons fabriqués chez l'étranger de 25 pour cent. Les choses en cet état, il s'empara, par le moyen de ses agens, dans les magazins des diverses Compagnies de l'Inde, en Angleterre, à Lisbonne, en Hollande et à Copenhague, de tous les cotons fabriqués qui s'y trouvaient alors ; ensuite, sous prétexte de la guerre qui empêchait les Français de se procurer les matieres premieres pour la fabrication, et le besoin urgent de cet article, il fit rendre un Arrêt du Conseil qui permit derechef, jusqu'à la paix et provisoirement, l'entrée des Cotons fabriques étrangeres dans le Royaume, avec exemption de tout impôt et droit d'entrée ; et comme il étoit seul possesseur de l'article, ce tour de passe-passe lui valut encore plusieurs millions de profit; par celui-ci il ne mettoit pas seulement la France à contribution, mais l'Europe entiere ; mais vingt-neuf manufactures qu'il avoit sollicitées et encouragées, cesserent leur travail, et les propriétaires en firent banqueroute.

Enfin, M. Cromot termina ce charmant entretien, en reprochant encore à notre Financier l'exportation de l'or et de l'argent en nature, contre des actions Anglaises, tant de banque que d'autres, sur lesquelles il avoit gagné quinze pour cent dans chaque revirement; cette ma-

nœuvre fut découverte ; elle procuroit à l'Angleterre, au commencement de la guerre avec l'Amérique, un numéraire dont elle avoit grand besoin ; à Necker un gain énorme, mais elle appauvrissoit le Trésor de la France. L'exportation fut sévérement défendue et les Paquebots strictement visités. Par tant d'especes de Commerce, il se procura dans le cours de son premier Ministere, des sommes si considérables qu'il a pu faire jouer depuis toutes ses intrigues ; et il commençait, dès-lors, à pensionner ce que Caraccioli appelait ses troupes légeres, telle que la vieille Princesse aujourd'hui Maréchale de B***, si bien au fait des affaires de la Cour, et dont les intrigues sont assez connues ; sa fille, la jeune & sensible Princesse de P***, la tendre et swelte Comtesse de S***, la Sultane favorité B...., qui dans la suite le remit bien dans l'esprit du Sultan, et tant d'autres agens, &c. &c.

Tels sont les doux reproches que M. Cromot fit à ce Genevois si désintéressé ; M. de Maurepas instruisit le Roi, et quelques jours après, c'est-à-dire le 11 Mai 1781, M. Necker fut renvoyé à Marly sur sa propre provocation. M. Le Clerc alors premier Secrétaire de M. le Comte de Maurepas, aujourd'hui Secretaire de la Chambre et du Cabinet du Roi, fut témoin de cette scene, et peut en attester la vérité ; déjà la veille tout Marly le chantait par le couplet suivant :

Il n'est pas de Cour étrangere
Qui pour de l'or,
Ne voulut dans son Ministere,
Un tel Trésor ;
Oh ! que n'est-il, dit l'Angleterre,
Mon Chancelier,
Ha ! que n'est-il, dit le saint Pere,
Mon Moutardier.

(2) M. Necker n'en dira pas autant, il en a prêté trois, l'un à la France, comme Ministre, entre les mains du Roi qu'il a trahi, un aux Souverains de Berne, comme

Seigneur de Copet et de Bierre, et le troisieme à Geneve, comme citoyen et comme Conseiller honoraire. Cet homme joue avec les sermens, comme avec l'argent.

(3) Un acte de perfidie, plus affreux encore que celui là, c'est la tentative qu'il a faite pour engager le Roi à user du *Veto*, sur le décret qui acheve d'anéantir toute espece de Noblesse en France, et qui porte le ridicule au point de débaptiser tout le monde. Le Roi ne pouvait pas plus s'opposer à ce décret qu'aux autres, et quand il l'eut pu, il ne le devait pas. Cependant M. Necker tâcha de lui persuader le contraire, et comme ses efforts ont été inutiles, il a cherché depuis, dans un beau mémoire, à se faire un mérite de ce qui n'était que le procédé d'un traître.

(4) Il y a, dans Geneve, des boutiques d'artisans de la derniere classe décorées du nom de ce Ministre; il ne pouvait donc pas se faire une origine; mais il en a fait une à l'humble sœur Dupot sa compagne. Du nom de Curchod, il a fait celui de Curchody; et a fait élever dans l'église de Copet, un beau monument à la Gloire de NOBLE LOUIS ANTOINE CURCHODY, PASTEUR DE L'ÉGLISE DE CRASSI, PERE DE SA FIDELE ÉPOUSE, ce qui a donné lieu aux couplets suivans :

Or écoutez petits et grands
De Copet le grand Monument,
Erigé par une Baronne
Qui toujours se donna la pomme;
Passans, arrêtez-vous ici,
Pour honorer de Curchody.

De Curchody c'est très-mal dit,
Curchod fut prêtre de Crassi;
Il y mourut en honnête homme,
Sans prétendre être gentilhomme;
Du Chateldi le veut ainsi,
Les Albert le seront aussi.

Baronne, quel rare talent,
Vous changez tout dans un moment;
Continuez, et l'on assure,
Soit par orgueil, soit par roture,
Que vous ferez un jour aussi,
D'un Necker un de Neckerdi.

Nous venons de dire que M. Necker ne pouvait se faire une origine, parce qu'elle serait démentie par la canaille de Geneve, mais nous ne connoissions pas toute l'étendue de son pouvoir. Il nous tombe, en ce moment, sous la main une histoire généalogique de sa famille, imprimée en allemand en 1789, à Ratisbonne, par Commission des Sieurs Sondag Libraires. Suivant ce Roman, qui peut aller de pair avec *les mille et une nuits*, notre Ministre descend d'une très-noble famille de la ville d'Armagh, en Irlande, d'où, après avoir miraculeusement roulé dans le continent, comme la pistole volante, elle a pris racine à Geneve, et y a produit le sauveur de la France.

Plus il y a de prodige et d'élévation dans sa naissance, plus il devait essayer de consoler, par une résignation philosophique, la Noblesse Française, à qui il a tout arraché : mais en même tems qu'il préparait le décret qui supprime toutes les marques de grandeur et de dignité, il a fait retablir dans ses terres en Suisse, ses écussons, ses carcans, ses potences, ses girouettes, etc. et se qualifie par tout, *Noble et Généreux Baron de Copet et Seigneur de Bierre.*
